

Joan STAVO-DEBAUGE

L'INDIFFÉRENCE DU PASSANT QUI SE MEUT, LES ANCRAGES DU RÉSIDANT QUI S'ÉMEUT

« Je ne suis jamais qu'un passant dans toutes les villes,
et en partance sur tous les seuils »

F. Nietzsche
Ainsi parlait Zarathoustra.

Il s'agira dans cet article de croiser la figure d'agent présumée par la « sociologie de l'espace public et des compétences citadines » et le genre de bien politique et moral depuis lequel, et en vue duquel, s'enlève son entreprise descriptive. Cela afin de voir apparaître les limites de la conception de l'environnement urbain qu'elle dispose, conception appariée à une modalité d'engagement dans la ville exemplairement réalisée par le « personnage conceptuel » du passant (Joseph, 1983).

Ces limites mises en évidence, on questionnera (a) la capacité de cette sociologie à rendre compte des diverses manières par lesquelles un environnement peut être amené à perdre sa *qualité* d'espace public¹, (b) sa difficulté à prendre en compte la montée de voix qui se heurtent aux politiques ayant la ville pour matière (Breviglieri, Stavo-Debauge & Trom, 2000) et (c) le caractère inachevé du pluralisme qu'elle professe. On se demandera ainsi si les seuls risques qui hantent les espaces publics urbains sont la forclusion communautaire ou le privatisme des *gated communities*, et si l'on ne gagnerait pas à adosser nos critiques à un « double pluralisme » (Breviglieri & Stavo-Debauge, 1999) appliqué à la ville.

1. Le seul envers qu'elle se donne semble être la communauté de voisinage, on peut même dire qu'elle se constitua sur la *hantise* d'un « devenir communautaire » de la ville, du moins chez des auteurs comme R. Sennett, L. Lofland, I. Joseph ou E. Tassin.

Pour cela on prendra appui sur une enquête² relative à un « ensemble urbain » très tôt patrimonialisé³, le Vieux Lyon. Afin d'incarner notre vue critique, faisons le détour par le dispositif de l'enquête lui-même. C'est en effet pour résoudre un problème d'intelligibilité que l'on a été conduit à une re-spécification des descriptions des sociologies des espaces publics urbains. Cette enquête s'est ouverte sur une perplexité et c'est dans le travail de sa réduction que certains points aveugles du registre de description de l'espace urbain comme *scène du public* et *milieu de visibilité* sont apparus.

Il ne s'agira pas pour nous de tourner le dos à ces sociologies. L'environnement urbain doit bien être saisi comme un milieu d'actions, et l'analyse porter sur des acteurs en situation, équipés de capacités perceptuelles spécifiques, participant d'un environnement sensible, plutôt que sur des membres de « groupes sociaux » s'appropriant « symboliquement » des « territoires ». Mais il nous semble nécessaire d'ouvrir l'éventail des situations et des engagements considérés. En outre, il nous apparaît qu'elles ne rendent qu'imparfaitement compte de la matérialité et de la qualité sensible des environnements urbains. Ceux-ci ne figurent que comme des cadres, des signes ou des scènes, mobilisés comme ressources ou contextes *génériques* d'une interaction se déroulant en un présent sans franges et dans un anonymat de principe.

Si l'on reprend les catégories de J. S. Bordreuil (1998) par lesquelles il distingue le traitement sociologique de la ville comme lieu d'implantation de « groupes sociaux » ou comme espace de déplacement et de « côtoïement », l'on voit que l'environnement urbain ne paraît que dans deux états : un état de *territoire* ou un état de *surface*⁴. Sans faire retour au premier état, lequel emporte une appréhension de l'environnement disposant des entités collectives⁵ et fige les personnes dans une posture de membres⁶ de collectifs nourrissant des rapports agonistiques, nous pensons que le second état échoue à rendre justice au spectre des manières par lesquelles on se trouve *engagé* (Thévenot, 1998 ; 2000) dans et par la ville.

2. Cette enquête a été réalisée dans un premier temps avec J.-B. Pommier. Elle est poursuivie aujourd'hui avec D. Trom dans le cadre d'un programme collectif coordonné par M. Breviglieri et D. Trom : sur celui-ci et sur la mise en œuvre d'une pragmatique des troubles, cf. leur contribution « Troubles et tensions en milieu urbain » dans ce volume.
3. L'ensemble urbain du Vieux Lyon a été le premier à être saisi par un plan de sauvegarde (loi Malraux). Pour une histoire politique des plans de sauvegarde, cf. Lamy (1993).
4. M. Relieu (1999), en prenant appui sur l'écologie de la perception de Gibson (1979), a montré la place des « surfaces » dans le guidage des activités de locomotion.
5. Qu'il s'agisse de « classes », de « groupes sociaux » ou de « groupes ethniques », etc.
6. Leurs manières d'être et d'agir étant alors immédiatement caractérisées comme des « pratiques » expriment une appartenance catégorielle ou une position dans un « champ » (Dodier & Baszanger, 1997).

Les sociologies qui se sont concentrées sur celui-ci ne permettent pas d'explorer l'ample diversité des *ancrages* temporels et des « façons d'être » à la ville qui équipent l'attention des citoyens. Pour recouvrer une partie de cette variété, l'on a choisi de dramatiser la tension entre les figures du *passant* et du *résidant*. Par *résidant*, nous entendrons celui qui dispose d'un *poste pérenne* lui offrant une vue sur l'environnement urbain et l'exposant continûment aux modifications infimes de celui-ci. Condition d'une temporalisation de ce qui advient, ce poste fournit notamment un mode d'appréhension du « changement »⁷.

Cet ancrage, qui se creuse d'une profondeur temporelle et embarque un attachement sensible, modalise une « passibilité » (Quéré, 2002) personnelle à ce qui arrive et déplace des émotions qui peuvent sembler opaques et inintelligibles à des tiers. Sur ce point, on se distanciera des approches ethnométhodologique ou goffmanienne qui s'en tiennent au caractère de visibilité des émotions⁸, car cette manifesteté ne renseigne pas à tout coup sur la source de ce qui meut la personne affectée⁹. Source parfois inscrutable, trop intriquée dans un attachement familial et constituée dans une épaisseur de durée pour se signaler à l'attention d'un tiers ou paraître comme *raison* dans une plainte, remplissant des contraintes génériques de publicité, adressable à un public désancré (Boltanski & Thévenot, 1991 ; Cardon, Heurtin & Lemieux, 1995).

Venons-en à l'intrigue proprement dite.

UN ENVIRONNEMENT URBAIN ACCUEILLANT ?

La mairie de Lyon, à la demande d'une mairie d'arrondissement relayant les inquiétudes de ses administrés, nous a demandé de réaliser une enquête sur la « forte » *présence* de « marginaux » au sein du Vieux Lyon. Le problème des « marginaux » nous a été immédiatement présenté comme un phénomène dont l'appréhension première ressortait d'une épreuve perceptive. La *réalité* de l'emprise sensible de leurs présences s'attestait au travers de sa *visibilité* publique.

Après avoir sillonné le quartier, on n'arrivait pas à rendre *raison* des plaintes et émotions récurrentes des acteurs locaux. La problématique de ces présences ne nous apparaissait pas. Cette cécité ne tenait pas seulement à notre condition d'enquêteur de passage, incapable de ressentir les gênes éprouvées

7. La saisie d'un « changement suppose un certain poste où je me place et d'où je vois défiler des choses [...]. Le temps suppose une vue sur le temps » (Merleau-Ponty, 1945 : 470).
8. En s'inspirant en cela de Simmel (1981).
9. Être contemporain de la visibilité d'une émotion qui s'inscrit sur un visage ou fait tressaillir un corps ne livre pas accès au *quoi* affectant la personne émue : ce ne sont en effet pas uniquement des « événements », disposant d'une modalité spécifique d'objectivité publique, qui affectent et mobilisent les personnes.

par les résidants. Notre incompréhension du « problème » tenait aussi à notre incapacité à entrevoir le « bien commun » affecté par ces présences ou, tout au moins, à notre résistance, après que nous l'eûmes identifié comme « Patrimoine », à reconnaître qu'il importait au point d'avoir préséance.

De fait, peu de personnes répondaient de la projection d'une telle catégorie. Les rares qui se déclaraient à notre attention¹⁰ semblaient, en un sens, bien « intégrées » dans les lieux. Leurs usages ne dénonçaient pas une non-appartenance à cet espace, tout au contraire, la sûreté et l'aisance de leur conduite manifestait une familiarité certaine aux éléments matériels et humains de l'environnement, attestant qu'elles *habitaient* là et y avaient leurs habitudes.

En outre, les propriétés écologiques et physiologiques de ce quartier semblaient pouvoir offrir l'assurance d'une présence maintenue à ces personnes. Tel qu'il se donne à éprouver dans l'état ordinaire du passant, il paraît « typiquement » hospitalier à l'étrangeté et aux manières incongrues. Cette hospitalité est quelquefois thématifiée par les Lyonnais : ainsi de cette assistante sociale qui estimait qu'enquêter à même la rue, sans autre équipement que la vue et l'expérience ordinaire, était pour le moins délicat, car « *c'est vrai que c'est difficile de dissocier le folklore du quartier et le vrai problème (social)* ».

En tant que rare site lyonnais apprêté pour le tourisme et la vie nocturne et « mis en vue » (Chelkoff & Thibault, 1992) pour des visiteurs, l'endroit est très fréquenté. Cette fréquentation procède de l'intense activité commerciale et de la curiosité suscitée par la patrimonialisation soutenue dont il a fait l'objet. Le quartier attire ceux qui « fréquentent la fréquentation », laquelle fournit un contingent d'occasions d'accroches et s'offre comme un mouvement auquel prendre part. Ce sont des lieux propices à la vie des « grands célibataires » (Laé, 1994) « où les apparences » paraissent baisser « la garde puisque l'on peut crier, se heurter, chanter, clamer, s'exclamer » sans craindre une trop vive réprobation car la fréquentation configure des propriétés pragmatiques qui s'offrent comme une ressource biface : milieu de disparition pour ceux qui veulent se soustraire aux épreuves de l'espace public et à ses exigences de figuration, en devenant

10. L'équipe de chercheurs joignait deux sociologues et deux travailleurs sociaux. Les seconds avaient pour mission de déterminer de courtes biographies des prises en charge institutionnelles et d'apprécier l'état « social », « physique » et « mental » des personnes présumées sans abri. Les catégories dressées par le cahier des charges de l'enquête (« sans-domicile fixe », « délinquant », « toxicomane », « personnes en errance ») étaient au départ des catégories conventionnelles, ratifiées par des séries de critères, manipulables par des agents aux compétences spécifiques. Dans l'espace public, les validations de ces catégories sont visuelles, ce qui n'était pas un handicap du fait que nous étions sur un pied d'égalité avec le passant. À une différence près : notre intérêt pratique pour les êtres humains *apparaissant comme tel ou tel* n'était pas conformé par le souci d'un déplacement sans embarras, mais par une curiosité sociologique pour les uns, par une « mission thérapeutique » pour les autres.

« présents mais négligeables » (Goffman, 1973) ou, à l'inverse, cadre où loger une apparition qui dramatise ces mêmes épreuves pour solliciter, revendiquer ou participer du spectacle ambiant. En outre, les usages ne pouvant être rapportés à une règle exclusive ou univoque ils deviennent, pour le passant ordinaire, plus difficilement qualifiables comme manquements caractérisés à un ordre public indéterminable. Puisque ces espaces, en tant qu'ils accueillent de multiples usages, ne semblent pas laisser prédominer une claire « ambiance grammaticale » (Lemieux, 1999), l'ambiguïté du trouble est alors maximale. Ce flux bigarré de touristes, d'étrangers, d'artistes de rue, de jeunes gens un peu bruyants, de consommateurs assis en terrasse, de visiteurs se reposant, offre aux personnes de la rue autant d'appuis à une discrète et durable occupation : ainsi peuvent-elles espérer se maintenir présentes au quartier sans trop « monter en visibilité »¹¹.

De la double indifférence du passant

Lorsque les lieux sont abordés comme des espaces publics, la présence des personnes de la rue ne se dénonce donc pas aisément. À moins qu'elles ne s'engagent dans une sollicitation, elles peuvent même ne pas venir à l'attention. Les troubles qu'elles causent semblent ressortir des embarras ordinaires que sont l'interruption d'un parcours de locomotion ou le défaut d'observance d'un « droit à la tranquillité ». Celui qui ne figure dans l'environnement que comme passager peut donc se montrer relativement indifférent à ces présences.

Cette indifférence doit toutefois s'entendre de deux manières. Il s'agit tout d'abord d'une indifférence observée, par où est honorée la règle de *l'inattention civile*, allure morale des « arrangements de visibilité » (Lee & Watson, 1992) dans l'espace public urbain. Elle appelle la suspension du jugement, la contention de la publication d'expressions évaluatives et commande une tolérance à l'étranger et aux troubles qu'il suscite. Mais plus radicalement, cette indifférence procède, et semble même se soutenir, d'une condition pragmatique et d'une modalité d'engagement spécifique dans l'environnement.

En effet, le genre d'agir présupposé par notre première description et la nature de la situation dans laquelle l'agent est embarqué (comme passager, pourrait-on dire) ne semblent pas le disposer à se soucier de l'environnement,

11. Dans le cadre de réflexions sur l'usage de la vidéo dans les espaces publics, M. Relieu (1999) souligne combien la figure du touriste permet de stationner sans déclencher d'enquêtes de la part des passants. « J'ai découvert peu à peu qu'en adoptant une tenue vestimentaire appropriée, ainsi que certaines positions et mimiques, je pouvais passer pour un touriste ordinaire, c'est-à-dire quelqu'un dont la présence dans des lieux publics est banale, et qui, de plus, peut exhiber des comportements de recherche visuelle, d'attente prolongée sur le trottoir. » (1999 : 74-75.)

au-delà d'une préoccupation pour l'ordre local de co-présence et pour la félicité d'une locomotion s'accomplissant sans encombre. Son attention et sa sensibilité à l'environnement étant conformées par (et profilées pour) les *conditions pragmatiques de la mobilité*¹², les entours qui sont les siens sont alors *essentiellement* occasionnels et contingents.

Dans le genre de situations où paraît le passant, le rapport aux autres êtres humains se constitue sur la propriété d'une « étrangeté mutuelle » (Quéré & Brezger, 1992). Les co-présences sont circonstancielles, leur forme typique est celle du « *se croiser* »¹³. En un tel milieu d'action, les perceptions de celui-ci sont sans profondeur ni épaisseur, car spécialement configurées par et pour une temporalité courte : celle du *passage*¹⁴ ou de la *traversée* d'un environnement qui se spécifierait *a minima* sur la base d'une saisie catégoriale s'enlevant sur des « apparences » informées par un « savoir typique ». Cette façon de rendre compte des perceptions et évaluations citadines suppose de les caractériser immédiatement comme des *activités* pour lesquelles l'expérience du monde se résout en l'épreuve d'une étrangeté continue où défilent des « apparences » saisies localement et ponctuellement, dans un présent sans amplitude.

Il convient de remarquer qu'il ne s'agit pas là d'une involontaire myopie de ces sociologies. La considération pour cette figure du passant est ici solidaire de la mise en valeur d'un *bien commun* spécifique. Par où il apparaît que cette grammaire descriptive déplace une grammaire politique. Ce qui importe au passant dont elles grandissent la figure est congruent avec le genre de « bien » intriqué dans la grammaire depuis laquelle elles appréhendent la vie urbaine. Qu'est-ce qui importe à ce passant et qu'est ce qui importe à cette sociologie ? Ce passant ne cherche qu'à s'assurer de la praticabilité de son cheminement, il n'attend que l'observance d'un droit à la tranquillité et veut se déplacer à loisir sans avoir à justifier de sa furtive présence. Cette sociologie met en valeur le « bien public » suivant : *une accessibilité généralisée fournissant des occasions de rencontre avec l'étranger et offrant la possibilité d'évoluer dans un monde de liens faibles et multiples, dans une condition d'égalité, sous une temporalité occasionnelle et disjonctive.*

12. C'est comme milieu physique de déplacement que l'espace urbain a d'abord été étudié par E. Goffman (1973), milieu engageant un niveau de coordination minimal où les êtres humains se saisissent mutuellement comme « unités véhiculaires ».
13. « La plupart des gens qui *se croisent* dans les lieux publics ne se connaissent pas et leurs interactions se déroulent complètement dans l'élément de l'anonymat et de l'indétermination » (Quéré & Brezger, 1992 : 94.)
14. Dans « Les compétences de rassemblement. Une ethnographie des lieux publics », I. Joseph (1997) définit les lieux publics comme un « monde de *passages* » et constitue, dans la veine de W. Benjamin, la « culture urbaine » comme « culture du passage » (*Ibid.* : 115). « Le milieu d'activités qu'il s'agit d'étudier se définit précisément comme un lieu de passage et non de résidence, encore moins d'immersion. » (*Ibid.* : 121.)

La grammaire politique qui gouverne les conduites des agents dans ces situations de co-présence furtive régit une *publicité négative*¹⁵ se posant contre le risque d'une clôture communautaire ou privative qui réinstallerait la pertinence des statuts de *membres* ou de *propriétaires*. L'espace public se signale par un défaut : défaut d'appropriation ou de contrôle communautaire, soit comme a-territorialité, signant l'ouverture d'une « accessibilité » généralisée promettant les bienfaits décrits auparavant. Ainsi configuré en espace public, l'environnement urbain se montre fort hospitalier aux troubles et à la présence de l'étranger. Plus, *il fait là l'épreuve et le gage de sa grandeur la plus propre*. S'il se donne comme constitutivement fragile et « altérable » (Joseph, 1998a), cette « altérabilité » n'est pas le simple revers d'une accessibilité, elle conditionne la déprise d'un soi forclus sur un domaine privé ou sur d'exclusives appartenances (Sennett, 1979 ; 1992), deux choses positivement valuées. L'irruption de l'offense, celle d'altérités mettant à mal des prétentions à l'identité ou à la communauté ne sont alors pas seulement incompressibles mais paraissent souhaitables. Car cette exposition aux troubles se lit diversement comme source d'apprentissage d'une civilité démocratique et de vertus de tolérance (Abel, 1995), d'enrichissement de l'expérience (Sennett, 1992) ou d'ébranlement des routines et des convictions (Joseph, 2002).

De la normativité générique de l'espace public urbain aux normativités singulières d'un quartier

Sous le regard de cette normativité, les présences marginales indexées par les commanditaires ne sauraient acquérir le statut de désordres graves, à peine devraient-elles affleurer à la conscience, et moins encore inscrire une mémoire. Elles confinent à l'insignifiance, puisque l'usager de tels espaces engage un travail continu de minoration¹⁶, de traitement comme « détail » (Piette, 1996) des dérangements, ou bien participent de la composition d'un milieu attrayant où le trouble contribue à une « mixité » valorisée.

Pourtant, les plaignants n'en démordaient pas : ces présences prenaient un relief conséquent et posaient un problème suffisamment grave pour que le quartier bruisse de voix qui déterminèrent la commande d'une enquête – si peu fondée

15. Cette publicité est négative, dans une veine toute libérale : il y va de la valorisation d'une tolérance, comme liberté sans interférence, et non d'une exigence de participation à des desseins communs.

16. Les espaces publics, puisqu'ils engagent une co-présence occasionnelle, dessinent « une socialité qui se préoccupe souvent plus de "dégager la circulation", de ne pas faire d'histoires, que de sanctionner les contrevenants. On peut penser ici [...] aux différentes manières de "fermer les yeux" sur des comportements que l'on réprouve, mais qui sont réputés sans gravité et dont on préfère souligner l'ambivalence » (Joseph, 1998b : 37).

apparaissait-t-elle aux enquêteurs. Contrairement aux enquêteurs¹⁷, les résidents ressentent ces présences « marginales » comme une menace à la félicité de leurs rapports avec un environnement traité sur un mode autre que celui d'un espace public sans qualités. Ces présences s'appréhendent *depuis* les propriétés d'un environnement doté de la *consistance* d'un « quartier ». Leurs perceptions de celui-ci sont ancrées et constituées dans une temporalité plus ample que les expériences sensibles fugaces et occasionnelles de celui qui ne fait qu'y passer. Ces occupations « marginales » gagnent en relief pour des acteurs équipés d'un « sens du quartier » où s'articulent des manières d'apprécier l'environnement urbain sans commune mesure avec les appréciations disjonctives et sans avenir des passants qui se rendent à un espace public. C'est sur le fond de ce « sens » que s'offrent à la thématisation les désagréments ressentis. Le genre d'ordre qui importe aux résidents n'est alors plus l'ordre local et situé d'une circulation s'accomplissant sans heurts ; les troubles auxquels ils sont attentifs (et passibles) excèdent alors ceux qui nous préoccupent lorsqu'on se garde de côtoiements à l'incertaine issue dans le cours d'une activité de locomotion (Watson, 1995 ; Paperman, 1991). Pour eux, l'environnement urbain est pourvu de qualités et de propriétés singulières. Il est soumis à une diversité de formes d'engagement, certaines ouvrant sur d'exigeantes mises en valeur, qui spécifient des manières de ressentir des gênes, de discerner des désordres, d'appréhender des menaces et de caractériser des fauteurs de troubles.

Avant d'explorer l'opération de ces mises en valeur, afin de voir comment celles-ci peuvent, en leur prédominance exclusive, valoir motif d'exclusion, il nous faut revenir sur ce qui confère relief aux présences « marginales ». Si les personnes de la rue acquièrent ici un tel relief sensible, c'est que les appréciations perceptives du résident disposent d'un ancrage spatial et temporel, constitutif d'une mémoire située et incarnée, qui ressaisit la dispersion des moments dans une durée où les troubles s'appréhendent dans leur persistance. Cet ancrage est impliqué dans la dynamique de l'émotion des personnes affectées : dynamique qui l'arrête au seuil d'une expression capable d'adresser des raisons partageables. Toutefois, cet empêchement peut être surmonté car l'ancrage intervient aussi comme possibilité d'une inscription de l'occurrence des dérangements et des désordres singuliers dans une intrigue où le « quartier », tout à la fois, donne une échelle de recollection à « ce qui arrive » et figure le patient d'une narration à plusieurs voix.

17. Nécessairement sourds et aveugles, car installés dans la condition du passant et faisant assomption à la normativité de l'espace public décrite auparavant.

L'ÉPAISSEUR DE DURÉE ET L'ANCRAGE SENSIBLE DES ÉMOTIONS DU RÉSIDANT

L'effet de l'ancrage s'atteste en effet dans l'expression des ressentis. Le plus souvent c'est en effet comme *exaspération* que s'entendent les troubles éprouvés. Si « l'irritation » est l'une « des modalités affectives propre au contemporain » (Descombes, 2000 : 24)¹⁸, la constitution temporelle de l'exaspération est différente puisque elle s'enlève sur un fond d'historicité. Marquant l'épreuve d'une durée, elle signe la limite d'un « endurer ». Traduisant l'expérience d'une affectation sérielle, car emportée par la sommation d'irritations laissant un sillage d'impressions négatives, l'exaspération est une modalité de réaction à la présence continuée d'un élément sensible qui ne se laisse plus « supporter » (Breviglieri, 1999 ; Breviglieri & Trom, dans le présent ouvrage).

Une commerçante des plus virulentes du quartier nous en offrit une expression en « décrivant » le pas de la porte de son commerce comme étant ravagé par les « *clochards* » et envahi par les « *bandes de jeunes* ». Lors de notre seconde visite, elle déclina sèchement notre demande d'entretien, expliquant que ce n'était « *pas la peine* » étant donné que « *rien n'a changé* », que la police était probablement de mèche avec les « *délinquants* ». D'un geste circonscrivant les entours immédiats de sa parfumerie, geste dessiné comme document et tentative de mise en partage de son émotion, elle s'exclama « *Regardez ! Y'en a de partout ! Ils sont tous là* ».

Une personne est donc exaspérée lorsqu'elle se trouve affectée, dans la durée, par l'advenue répétée d'événements¹⁹ portant une charge de négativité, bien que s'intercalèrent entre leurs occurrences des mouvements de révision cherchant à les tarir ou à les arrêter²⁰. En ce sens, l'exaspération trahit une *impuissance* devant une *persistance*. Lorsque celle-ci s'empare d'une personne, c'est un « *Encore !* » ou un « *Toujours !* » qui est sourdement exclamée. Sourdement, car si l'exaspération surgit d'une exposition continue à des éléments d'autant plus irritants qu'ils persistent, cette émotion a pour caractéristique d'être difficilement partageable. Ce qui la détermine n'est guère publiable. Les discontinuités sensibles qui s'avèrent à *la longue* exaspérantes

18. Dans un texte sur la catégorie de « contemporain », V. Descombes (2000) esquisse une typologie des affects et émotions selon leur constitution temporelle. « Du point de vue affectif, le contemporain se signale par son caractère irritant, douloureux ou délicieux. »

19. Se décrit comme « événement » une entité spatio-temporelle discrète, suffisamment individualisable pour être détachée et acquérir une forme d'objectivité (Petit, 1991). Dans le cas de l'exaspération du résidant, la distinction entre l'événement qui émeut et l'expérience personnelle ne va pas de soi. Il faut donc ici entendre « événement » comme une discontinuité sensible ou une impression négative, très faiblement intersubjective, qui, à la limite pourrait ne valoir que pour la seule personne affectée.

20. Elle nous a ainsi montré des lettres adressées au maire de la Ville de Lyon, au préfet, au ministère de l'Intérieur ainsi qu'au Président de la République pour les exhorter à « *nettoyer le quartier* ».

pour celui qui demeure ne valent en effet que difficilement pour des tiers privés d'accès à l'épaisseur de ce vécu. L'exaspération peut donc s'avérer incompréhensible car les déconvenues qui la font surgir, puis perdurer, ne supportent que difficilement la confection d'un compte rendu à destination de tiers à qui l'on voudrait motiver le trouble éprouvé.

La dynamique de cette émotion appréciative – une « ruminantion » contenue qui, parfois, explose en invectives, n'aboutissant que rarement à l'articulation d'une plainte ou d'une critique argumentée – se nourrit précisément de cette publication problématique. Deux ordres de difficultés empêchent de soulager la tension du désagrément ressenti dans une expression pointant des tiers fautifs ou s'adressant, comme plainte, à un public.

Dans le cas de la commerçante, l'empêchement de l'adresse tient au fait que le trouble qui la meut (relatif à la nature de ceux qui passent ou stationnent à proximité du seuil de son commerce) gît dans l'espace public. Espace régi par une grammaire civile qui commande « réserve » et « retenue » (Pharo, 2001) et enjoint à taire des remontrances : lesquelles peuvent d'autant moins être formulées qu'elles ne sont pas couvertes par des raisons justifiables et n'indexent aucun « événement », communément observable, fondant une condamnation. Cette difficulté à transformer les sources d'un trouble personnel en un format exigeant l'individuation d'éléments discrets, constitutifs d'un « événement public » requérant une « action » d'un certain genre, est patente pour les policiers. Fréquemment appelés par les commerçants, les policiers doivent pouvoir saisir dans le flux de ce qui arrive des « événements » qui supportent la qualification de délits caractérisés. Leur intervention s'autorise d'une « factualité » descriptible selon des repères publics, codifiés dans le droit, plus exigeants que les repères personnels du résidant excédé. Les troubles rapportés par les résidants sont rarement caractérisables comme des « faits ».

« Les gens, quand on les fait parler, il n'y a plus rien. Quand ils parlent, c'est la révolution, mais quand vous leur demandez des faits précis, il n'y a plus rien. »
(Lieutenant de police nationale).

Mais, deuxième cas de figure, ce qui exaspère échoue à articuler une voix audible car cette émotion procède d'une expérience trop personnelle pour accéder au format minimal de « l'anecdote » ou de la « petite histoire », produits comme gages de l'émoi. Le témoin de cette émotion la range bien souvent sous la catégorie du mouvement d'humeur excessif : car s'il est contemporain de sa manifestation, il ne discerne rien qui, dans la situation qu'il partage incidemment, puisse rendre raison de celle-ci. Si l'exaspération dessine bien un mouvement vers la publication d'une plainte ou d'une remontrance, celle-ci se

trouve empêchée par une profondeur temporelle et une sensibilité personnelle à l'environnement dont il est malaisé de rendre compte.

Malgré tout, si, comme l'énonce P. Ricœur (1991 : 43), « dans un contexte d'action [...] *tout ce qui arrive ne fait pas événement* », résider dans un quartier, c'est pouvoir accéder à un fonds de petites histoires pourvues d'un « tranchant » (*Ibid.* : 54) qui fait plus sûrement « événement » que la récurrence des discontinuités sensibles qui détermine une exaspération. Ces « petites histoires » se donnent alors comme des *précédents en réserve*, susceptibles d'équiper d'une mémoire partageable les appréciations perceptives de ceux qui résident et, soutenues « d'échelles » de cadrage²¹, de mettre en commun, puis de porter au public, des troubles diffus et éparpillés.

Le quartier, échelle de recollection et patient d'une narration collective

Si résider dans un quartier c'est disposer d'une mémoire personnelle ancrée dans l'usage de l'environnement à proximité, c'est aussi avoir accès à des éléments narratifs où le quartier est tout à la fois le *contexte* où se déroulent des « petites histoires » et *l'agent principal*, le « caractère » (Ricœur, 1983), configuré par l'enchevêtrement sériel et temporalisé des troubles rapportés.

À fin de valider leurs émotions, les résidents s'efforcent de les documenter en ramassant des désordres suffisamment consistants pour être constitués en événements racontables, disponibles sous formes de « petites histoires » ou d'« expériences marquantes ». Rares sont toutefois les personnes capables de rapporter des faits bien consolidés susceptibles de gager leurs émotions, lesquelles n'offrent bien souvent que l'opacité de leur expression nue en témoignage. Cependant, lorsqu'elles y parviennent les désordres racontés viennent prendre place dans une *série de précédents*. Ils participent alors d'une histoire plus ample, circulant entre les résidents et se constituant dans cette circulation même : l'histoire du quartier. Cette histoire dessine alors un cadre d'intelligibilité aux émois disséminés et permet de porter à l'attention de tiers le « sens du devenir » (Patočka, 1981) d'un lieu qui leur est étranger et pour lequel ils ne nourrissent aucun attachement.

21. Nous apparions ici la question des grandeurs d'échelles (Lepetit, 1993, 1996 ; Revel, 1996) et la problématique des cadrages (Cefaï & Trom, 2001), ces deux opérations nous semblant solidaires. Disposer une échelle d'appréhension d'un phénomène, c'est déjà accomplir une première forme de cadrage, celui de la spatialité et de la temporalité pertinentes. Ainsi, avoir réserve d'une mémoire résidante rendant disponible le quartier comme entité narrative, c'est pouvoir étendre, spatialement, le « bien » affecté par les troubles, et grâce à ce recadrage leur conférer une intelligibilité nouvelle. P. Ricœur (2000), à l'occasion d'une discussion de l'équipement conceptuel de l'histoire contemporaine, montre que la mise en intrigue s'offre comme un opérateur souple d'entremêlement d'échelles spatiales et temporelles : elle joue comme un échangeur dynamique accordant « micro » et « macro-cadrage », « structures » et « événements ».

Lors de l'enquête, on vit se réaliser ce cheminement allant de l'expression d'une émotion opaque, car enclose dans sa sourde manifestation, à sa couverture par des raisons émergeant d'une narration polyphonique.

Une mercière d'environ soixante-dix ans, membre d'une association répondant au nom de Saint Georges Village, laisse libre cours à l'expression d'une exaspération. *« Moi, le quartier, je m'en désintéresse totalement, alors je ne répondrai à rien ! Personnellement, moi, le quartier ça me fatigue, parce que je vois ce qui se fait... Justement il se fait rien. Moi j'ai l'impression que la municipalité sait très bien ce qui se passe ! »*. Lorsque la présidente arrive, ainsi qu'une autre dame qui visiblement passe là tous les matins pour potiner, se déploie une narration à trois voix indifférentes à la présence des deux enquêteurs. Les histoires racontées tournent autour de la déréliction d'un quartier dont elles seules peuvent témoigner, puisque leurs ancrages remontent loin dans le passé. Leur récit égrène alors un lot d'événements que l'on pourrait juger incomparables. Dans une même plainte diffuse voisinent ainsi des notations personnelles à propos d'une personne de la rue (*« Et quand dans le square, ils jouent à la pétanque avec des canettes, ça fait riche... »*), une série de délits avérés (une agression caractérisée, *« reprise dans les journaux »* un an plus tôt, une bagarre suivie d'une intervention de la police, *« y'a pas deux nuits de ça »*, etc.), des ranceurs visant une épicière récemment installée (*« La connoise là-bas c'est la plus chère et elle est même pas inscrite au registre du commerce »*) et des commentaires sur des « aménagements urbains » faisant événement pour tous (l'installation d'une station de métro scindant le Vieux Lyon en deux et reconfigurant drastiquement une portion de celui-ci).

Si les « faits » ici rapportés ne sont pas tous de la même nature, certains étant éminemment liés à un ancrage particulier, d'autres étant immédiatement disponibles pour tous les habitants, on voit cependant comment les rencontres journalières et les comptes-rendus s'y inscrivant rendent cette frontière poreuse. La scène elle-même voit les trois personnes co-produire un récit où les troubles relatés s'enchaînent les uns dans les autres. Dans cet enchaînement temporalisé, ils acquièrent une consistance et accomplissent (tout autant qu'ils l'exemplifient) le déroulement d'un processus invisible²² à ceux qui ne participent pas de cette vie commune. Dans ce mouvement, les tensions et les troubles locaux se voient transformés. Ainsi rassemblés, ils trouvent relief et consistance dans une narration qui donne à entendre la vulnérabilité d'un quartier travaillé par une série d'événements – bagarres, agressions, tags, sollicitations multiples, appropriations incommodes, départs croissants de vieux résidents. Ces événements profilent des processus négatifs (« dégradation des

22. Pour une enquête sur la quasi-visibilité des processus temporels, visibilité variant selon la vue sur le temps qu'autorise l'engagement de l'acteur dans le monde, cf. Heurtin & Trom (1997) ; Trom (1997).

mœurs», «hausse de l'insécurité», «abandon institutionnel», «disparition de la vie de quartier») menaçant d'ébranler un environnement familial jusqu'alors préservé.

L'ancrage spatial et l'épaisseur temporelle des perceptions induisent donc une mise en relief de la présence des «marginiaux». Que ce soit comme source d'une exaspération pour celui qui demeure, puis comme symptôme d'un inquiétant processus de dégradation, rendu lisible par l'inscription des désordres dans une histoire narrée à plusieurs voix, les «marginiaux» acquièrent une prégnance sensible dont le passant et le chercheur ne peuvent avoir idée. La mise en commun de narrations permet la constitution du «sens du devenir» d'un environnement s'appréhendant comme un quartier et fournit ainsi une «passerelle sémantique» (Honneth, 2000 : 195) permettant d'exprimer des «résistances» émotionnelles (Livet, 2001) à une variété d'événements. Toutefois, cela ne suffit pas à ouvrir un chemin de «valuation axiologique» (*Ibid.*) pouvant couvrir l'émotion des trois vieilles dames d'une prétention à la légitimité. Leur exaspération perdure d'autant qu'elle se nourrit de leur impuissance à conférer une portée à leur voix. Leur fait défaut la disponibilité d'un cadre d'évaluation domestique (Boltanski & Thévenot, 1991) qui, en grandissant l'ancienneté et la multiplicité des attaches de proximité (Thévenot, 1994), permettrait de faire valoir le quartier comme une «communauté» constituée par des relations de voisinage denses et serrées, soit cela même dont elles entendoient l'effacement progressif.

Faible portée, car ce qui commande la susceptibilité publique du quartier à l'égard des «marginiaux» ce n'est en effet pas la mise en valeur de celui-ci comme espace d'une «communauté ancrée». Ils ne sont pas dénoncés en tant qu'*étrangers*. Si leur présence se *discerne* comme un désordre patent et se publie sans mal comme un «problème public local», c'est en raison d'une *mise en valeur patrimoniale* qui prévaut sur tous les autres traitements de l'environnement urbain.

DES CADRES D'ÉVALUATION DÉPLACÉS PAR L'EMPRISE D'UNE MISE EN VALEUR PATRIMONIALE

Prenons l'exemple de la cathédrale et considérons l'anxiété de son recteur. C'est dans «la préoccupation close de l'agir» (Ricœur, 1955 : 216) qui est le sien, lequel commande un souci maniaque pour l'environnement, que les «marginiaux» viennent à son attention et appellent sa rectitude.

Le parvis de la cathédrale St Jean est l'un des lieux majeurs des occupations «marginales». Cet espace supporte un ensemble de qualifications et d'usages, se disputant la préséance, qui révèle ce qui se joue à l'échelle du quartier lui-

même. Le recteur doit ainsi composer et arbitrer entre plusieurs rapports à la cathédrale. Il est tour à tour, et en même temps, homme d'Église, gardien d'un lieu pourvu d'une valeur religieuse et patrimoniale, gestionnaire d'un espace touristique, pasteur d'une communauté de fidèles. Derrière l'énoncé de ces charges se profilent autant de façons d'être concerné par l'environnement de personnes et de choses constitué par la cathédrale, son parvis et ses usagers.

Dès lors qu'on lui parle des « marginaux » c'est son souci pour un monument historique qui a priorité puisqu'il convoque l'évidence de la valeur patrimoniale du site : « *La cathédrale, c'est surtout un monument historique* ». Ce caractère se prête à une mise en valeur touristique. Ainsi qu'il le rappelle, non sans fierté, le site « *est ouvert au public* » et « *fréquenté par des gens qui viennent de très loin, c'est un lieu international* ». De cette qualification de la cathédrale comme bien patrimonial dérivent deux types d'atteintes portées par les personnes peuplant le parvis. Elles peuvent tout d'abord menacer directement l'intégrité matérielle et esthétique de la cathédrale, « *le matin le parvis, et même la cathédrale c'est une porcherie, tous les matins le parvis est infect* ». Elles peuvent aussi être une menace par contiguïté, en instaurant une ambiance quasi contagieuse : « *c'est pour ça que je défends aussi une certaine dignité du parvis, parce que si le parvis était digne, j'aurais moins de problèmes à l'intérieur* ».

Ce traitement du bâtiment comme un bien patrimonial dûment qualifié, mis en valeur et en scène pour des visiteurs, fait radicalement baisser le niveau des désagréments par lui « encaissables ». Lorsque le recteur vient à apprécier des situations critiques et des troubles perceptifs (il est alors question « *d'odeurs d'urine et d'alcool* », de « *saletés jonchant le sol* », de « *tags* ») il n'en va plus de ce qui, *personnellement*, le contrarie. De même la communauté de référence de ses jugements ne se clôt pas sur la communauté des paroissiens ni même sur celle des habitants. Singulièrement plus ample, elle intègre le collectif virtuel des touristes et visiteurs étrangers, présents et à venir. La communauté concernée par l'intégrité de la cathédrale et susceptible d'être affectée par son altération, ou par un manque d'égard, est donc particulièrement étendue. En vertu des missions qu'il s'est vu confier, son appréciation de ce qu'il convient de faire de ces présences doit prendre en compte les attentes de ceux qui, visitant, souhaitent pouvoir s'engager dans une heureuse contemplation du bâtiment. Ainsi, ce n'est plus seulement en tant que l'on peut leur imputer des dégâts *effectifs* que les « marginaux » se signalent à son attention. C'est l'inquiétante visibilité de leur *présence même* qui, au regard des attentes de ces usagers du bâtiment que sont les touristes, pose problème au recteur. Les « marginaux » figurent une menace pour la félicité d'une contemplation esthétique de la cathédrale recherchée par les visiteurs, menace, aussi, pour la *réputation* d'un « *haut*

lieu », engageant la moralité et la dignité d'un collectif beaucoup plus vaste qu'une communauté de paroissiens.

Honorer les attentes du visiteur

Ainsi, la simple présence corporelle des personnes de la rue pourrait venir déranger la réalisation heureuse des épreuves émotionnelles quêtées par les touristes. Cela, en perturbant la disponibilité attentionnelle nécessaire à la félicité du contact avec un objet esthétique – « l'état de touriste » se décrivant comme un « état de disponibilité » (Girard, 1999 : 3-5). Un tel état est approprié à un rapport à l'environnement fondé sur un « contact » sensible et esthétique avec des « choses à voir » : les personnes engagées dans une activité touristique recherchant des « impressions » susceptibles d'être constituées en « souvenirs » (*Ibid.*). Or, l'indéterminabilité des conduites des marginaux, leurs mines défaites – « *c'est des gens qui sont tombés dans une telle déchéance que tout peut se produire* » –, peut suggérer un danger²³ et la simple insinuation de ce sentiment viendrait grever l'heureux accomplissement de la rencontre esthétique avec le bâtiment.

Tout occupé à surveiller anxieusement ses entours, le visiteur ne saurait être disposé à une expérience de contemplation esthétique (ou religieuse) supposant de se tenir ouvert aux impressions que suscite un lieu ou une œuvre. Comme le remarquent G. Chelkoff & J.-P. Thibaud (1992 : 7), « l'œil esthétique porté sur l'espace urbain suppose la mise à distance, en privilégiant le paysage il se met en quelque sorte hors-champ ». Or, l'inquiétude qu'instille les « marginaux », en ce qu'elle oblige à se maintenir dans l'expectative du pire, mobilise fortement l'attention et gêne la mise « hors-champ » qui permet de se rendre à une telle expérience. Le recteur résume en ces termes : « *ce qui nous gêne, il faut le dire brutalement, ils ne respectent pas le passant, ils l'inquiètent...* ».

Cette prédominance de la mise en valeur de l'environnement comme patrimoine offert à des regards étrangers embarque un souci pour les attentes et les exigences des touristes travaillant l'appréhension des « marginaux » à un autre niveau. En effet, la place, dans les évaluations du recteur, de la communauté virtuelle des visiteurs et touristes interdit toute habitude aux usages incongrus des « marginaux ». Cette habitude, inscrite dans le dessin d'un *caractère local*, pourrait spécifier tout autrement la singularité de la cathédrale et,

23. La posture d'une personne peut être alarmante, alors même qu'elle ne laisse transparaître aucune intention. En certaines situations, l'absence se lit comme fureur latente. H. Grivois (1994 : 249) décrit ainsi le trouble causé par certaines personnes psychotiques ou toxicomanes dans des lieux publics, « un insaisissable déchaînement potentiel est le propre de certains états toxiques ou psychotiques. Il ne s'agit pas seulement de violence paroxystique mais d'états d'imprévisibilité menaçante, lisible derrière le silence et l'immobilité ».

par extension, du quartier. Ainsi, à l'appui d'une identité narrative feuilletée, d'aucuns font valoir d'autres modalités de caractérisation du quartier de telles façons que les « marginaux » trouvent à y figurer comme personnages typiques et figures locales participant d'un cachet ou folklore local. De même, la caractérisation du parvis comme zone d'immunité et d'hospitalité offerte aux pauvres et aux indigents ne se lasse pas d'être disponible. « *Dans le quartier et sur le parvis, il y a toujours eu des pauvres, des marginaux...* »

Mais, malgré cette caractérisation, le recteur se reprend et, en marquant l'impossible « accoutumance » à leur présence, il « révèle » (Livet, 2002) qu'il lui importe d'abord d'honorer les exigences d'un lieu patrimonial et les attentes de ceux qui viennent à lui :

«... Mais j'avoue que je suis coincé. On ne peut pas tout permettre et je suis bien obligé d'appeler la police trois ou quatre fois par an. En tant que prêtre et pasteur, c'est vrai que... Mais en tant que responsable de ce haut lieu de la ville, de l'Église et de la Nation, je suis obligé de sévir.»

Prendre appui sur pareille caractérisation, « *dans le quartier et sur le parvis il y a toujours eu des pauvres, des marginaux* », permettrait de *circonstancier* les jugements et de ne pas traiter leurs usages comme de notables dérangements qui appellent une active résolution. Si le recteur suspend la portée d'une telle circonstanciement (non sans un vif malaise moral) c'est qu'il se sent tenu par le *respect* requis par un « *patrimoine remarquable* » et qu'il ordonne prioritairement ses appréciations à l'heureuse réalisation des attentes des touristes. D'autant que, étrangers au quartier et aux routines du parvis, ceux-ci ne sauraient se rapporter aux « marginaux » comme à autant de figures locales auxquelles les paroissiens du quartier se sont accommodés. Qui plus est, la cathédrale et le quartier, « *haut lieu du patrimoine* » représentant des entités qui les excèdent très largement, se situent d'emblée dans des espaces d'une extension plus générale, et figurent des parties singulières d'une totalité plus vaste dont ils incarnent l'exemplarité. La préséance de cette qualification du lieu ajourne alors toute minoration des troubles qui se déploient en son sein. Elle enjoint à leur réduction car l'installation des sans-abri et des « *routards* » ne met plus seulement à l'épreuve l'ordre local du parvis mais menace d'entacher « *l'image de la France dans le monde, ça donne une image détestable de notre pays, parce que ce lieu est un lieu international.* »

L'exacerbation de la vigilance appelée par la grammaire du patrimoine

Le touriste, au travers des manières dont il se rapporte à l'environnement, apparaît alors comme un des opérateurs majeurs de grandissement des troubles « marginaux » en menaces énonçables. La pertinence de cette figure de visiteur,

convoquée par la patrimonialisation²⁴, engage une dramatisation de la vigilance à l'égard de la fréquentation de l'environnement et institue d'inédites préoccupations.

(i) L'environnement doit être rendu accessible à une exploration visuelle et permettre l'installation de « bons points de vue ». Pour qu'il s'offre au regard du touriste comme collection de « choses à voir », suscitant un agrément esthétique, il faut que les éléments dignes d'être vus et appréciés puissent l'être dans des conditions appropriées. Les « marginaux », en tant qu'ils induisent une inquiétude et que leurs postures et physionomies peuvent se lire comme propension à la violence et au déchaînement de forces, gênaient l'institution ou le maintien d'un état propice à l'attention esthétique et à l'appréciation visuelle du quartier.

(ii) Il peut être imputé aux « marginaux » une capacité de dégradation des éléments de l'environnement, en raison de leurs usages mêmes. En tant que certains d'entre eux, littéralement, *habitent* cet espace, leur manière d'appréhender le lieu s'ordonne à des formes d'accommodements familiers²⁵ qui se lisent comme absence de respect d'un édifice apprêté pour un *regard* et un *recueillement distant*. Leur usage du parvis les engage en effet dans une proximité corporelle et manipulatoire forte avec la matérialité du bâtiment qui contraste avec « la forme d'appropriation très particulière » d'un bien patrimonial : laquelle « s'apparente au rapport à l'œuvre d'art. Un désir suspendu, arrêté au seuil de l'objet, qui permet ainsi de transmettre, inentamée, une richesse tenue pour inépuisable » (Schaer, 1996 : 1090). Selon le recteur, « *on n'est plus dans le problème social, on est dans le problème de dignité du lieu* ».

(iii) Enfin, c'est en tant qu'elles sont susceptibles d'entacher la *réputation* d'une totalité à l'extension variable, et de ceux qui lui sont attachés²⁶, que les personnes de la rue apparaissent problématiques. Il est attribué aux visiteurs une propension à traiter spontanément les éléments, choses autant qu'êtres humains, soumis à leur regard comme autant de figures inscrites dans une totalité géographique, allant du « quartier » à la « France ». Les troubles locaux et

24. La patrimonialisation peut se décrire comme une double opération de restitution. Dans un premier temps, il s'agit de *rendre* un bâtiment ou un ensemble urbain à l'intégrité d'un *style* qui a fait sa grandeur (style défigurés par le passage du temps ou par l'inconscience des urbanistes). Puis, dans un deuxième temps, de *rendre* celui-ci à une communauté de réception élargie, jusqu'aux « générations futures », qui spécifie le « public » du patrimoine. La venue du visiteur est donc le terme de la patrimonialisation.

25. Sur l'habiter comme forme d'engagement dans le monde, qui se spécifie comme « manie-ment » engageant des repères et des convenances personnelles : cf. Breviglieri (1999 ; 2002).

26. Ainsi, cette habitante : « *On a un quartier d'une énorme beauté et il ne faut pas le laisser massacrer. C'est vrai qu'on tient à l'image de marque du quartier, on tient à des choses qui sont belles. On dit que les goûts c'est subjectif, mais nous quand on fait visiter le Vieux Lyon, tant qu'à faire on préfère être fier de ce qu'on fait visiter* ».

leurs auteurs engagent la réputation et la grandeur de vastes entités, réputation du « quartier », mais aussi de la « ville », « *le Vieux Lyon, c'est la vitrine de Lyon* », et finalement de « *la France* »²⁷. Les scènes vues sur le parvis informeraient alors de l'état du quartier dans son ensemble, voire de la France dont elles « *donnent une image détestable* ».

Remarquons que l'opérateur de la réputation travaille autrement. Ce souci pour l'état et la qualité de l'environnement est corrélatif d'une inquiétude pour la pérennité d'une grandeur et d'une singularité *réputées*. Puisque liées aux appréciations de la conformité des « choses vues » aux attentes suscitées et garanties par des jeux de qualifications, ces propriétés s'avèrent vulnérables. L'éditorial d'un journal associatif le souligne : « *Est-ce que nous devons baisser les bras et accepter que l'un des plus beaux ensembles Renaissance d'Europe apparaisse aux yeux de ses habitants et de ses visiteurs comme un banal quartier du Bronx ou de Harlem ?* » Le recteur surenchérit en se référant aux velléités d'inscriptions du quartier au patrimoine mondial de l'UNESCO²⁸ : « *on est dans un rêve, on veut faire classer le Vieux Lyon comme patrimoine de l'UNESCO, et dans l'état dans lequel il est, c'est un rêve !* »

Dès lors, se soucier de l'environnement et veiller à la bonne tenue de son occupation, c'est aussi permettre la reconduction d'une fragile grandeur réputée.

L'exclusive d'une mise en valeur comme prédominance tyrannique

L'étude du cas du Vieux Lyon fait apparaître que les processus qui menacent un espace public sont plus divers que ceux que thématise la sociologie urbaine contemporaine. Il est en effet remarquable que les critiques qui visent les personnes de la rue n'évoquent qu'assez peu des altérations d'un usage de l'environnement urbain, consolidant des manières et des habitudes collectives, stylisant l'appartenance à un groupe se faisant valoir comme « communauté ». C'est en effet le plus souvent dans ce genre de grandissement qu'est donné à voir la spécificité d'un rapport que l'on décrit comme *une vie de quartier*, laquelle se trouve alors valorisée en ce qu'elle offrirait les bienfaits d'une « inter-connaissance », d'une chaleur et d'une convivialité s'alimentant dans le partage d'une commune appartenance et dessinant une « culture locale ». Or ce sont de telles mises en valeur qui peuvent être dénoncées en ce qu'elles risque-

27. Pour un autre exemple d'extension de l'échelle du concernement pour un quartier, celui de Belleville, cf. D. Cefaï & C. Lafaye (2001).

28. À l'époque de l'enquête commençait à se faire jour la volonté de monter un dossier d'inscription du quartier du Vieux Lyon à la liste de l'UNESCO. Si, au départ, les animateurs du projet visaient une reconnaissance du seul quartier du Vieux Lyon, dans le cours du montage et de la ratification du dossier par l'UNESCO l'espace visé fut considérablement élargi. C'est un site de 500 hectares qui fut finalement inscrit.

raient de s'emporter dans des formes « pathologiques de la territorialité » (Roncayolo, 1990 : 22), préfigurant l'horizon négatif d'un traitement « communautariste » de l'espace où l'étranger devient une piètre figure. Cette critique « civique » nourrit les travaux s'inquiétant d'une territorialisation identitaire des quartiers (Barou, 1997 ; Saada, 1993), au motif que celle-ci priverait l'espace de son caractère public en portant la menace d'une discrimination entre ceux qui appartiennent et ceux qui n'appartiennent pas à une « communauté ». Dans le Vieux Lyon, les dénonciations ne procèdent guère de la sorte. Aucune demande d'exclusion des « marginaux » n'est soutenue par des justifications « domestiques » (Boltanski & Thévenot, 1991), et il n'en va pas ici d'une communauté ébranlée en ces coutumes.

De l'absence de ce registre à l'appui de la condamnation des « marginaux » peut être inféré un enseignement sociologique et ouvert un questionnement politique. Ce qui se joue ici ne relève pas d'un « repli communautariste » ou de la « privatisation de l'espace public ». Ces catégories critiques de la sociologie urbaine ne sauraient rendre compte de la source et de la dynamique du processus en cours. « La privatisation d'un quartier » se définit au travers des traits suivants (Garcia-Sanchez : 2002) : clôture sur un espace qualifié comme territoire ou propriété des résidents ; restriction de l'accessibilité par instauration de frontières conditionnant la venue à une qualité d'appartenance. Elle se justifie d'ordinaire par des arguments domestiques, puisqu'il s'agit de se préserver de la méfiance généralisée qui sature des espaces publics urbains où la rencontre avec l'étranger s'appréhende immédiatement comme risquée. Or, il n'y a nullement dans le Vieux Lyon de clôture sur une commune propriété où des habitants se prétendraient souverains, ni d'instauration de frontières qui conditionneraient le droit de visite à une appartenance. Tout au contraire, c'est la hausse de son accessibilité, qui se dit comme ouverture et aménagement pour le regard et l'usage du visiteur étranger, qui emporte la volonté d'exclusion des « marginaux » – ceux qui *habitent* les espaces du quartier et qui, de ce fait même, ne montrent pas d'égards spécifiques pour les visiteurs.

Ce n'est pas en sa qualité d'*étranger* que le « marginal » est menacé d'être délogé, c'est précisément parce qu'il *habite* l'environnement du quartier et qu'il fait usage de celui-ci d'une manière trop personnelle, sans souci pour les mises en formes publiques qui soutiennent les activités de ceux qui s'inquiètent de sa présence. Lorsqu'il paraît dans les plaintes, c'est comme vecteur d'atteintes attentionnelles²⁹. L'émergence et l'agrandissement de ces différents désordres sont connexes à la prédominance d'un traitement en patrimoine et à

29. Sur la diversité des atteintes à un environnement apprêté pour une visualisation touristique, cf. Urry (1992).

l'ouverture maximale au public qu'il implique. Le quartier se doit d'être équipé comme « chose à voir », milieu d'où dresser des points de vue, décor et ambiance qui attirent le regard d'un visiteur. Le « marginal » n'est alors plus tant celui à qui fait défaut une appartenance, que celui dont les usages, décalés au regard de la retenue requise par le patrimoine, ou dont la simple présence, qui provoque gêne et inquiétude, menaceraient de défaire un bon ordonnancement visuel et la manière appropriée de s'y rapporter.

On devine alors aisément combien les mises en valeurs touristiques, marchandes, culturelles et patrimoniales de ce lieu, qui toutes exploitent la visibilité d'un bâti remarquable qui fait « paysage », pèsent sur les manières d'*habiter* en propre un tel quartier. Leur prédominance tyrannique³⁰ rend improbable le plein épanouissement de cette discrète mais essentielle modalité d'engagement dans le monde. Loin d'emporter la menace d'une clôture privative ou communautaire, les habitants qui nourrissent des attachements au quartier ne se prêtant pas à ces mises en valeurs touristiques, se voient comme *expropriés* de celui-ci. Expropriés, c'est-à-dire empêchés de pouvoir y déployer des *manières propres et personnelles*³¹ et de les faire valoir lorsqu'elles sont ébranlées³². Les *maniements* les plus personnels, par où s'épanouit un *habiter* (Breviglieri, 1999), sont ainsi contraints par deux fois. D'abord parce que la mise en valeur patrimoniale, en vertu de sa grammaire même, commande un respect qui appelle mise à distance et instauration d'une préoccupation *maniaque*³³ pour l'environnement. Ensuite parce qu'accommodements et aménagements *personnels* se lisent, immédiatement, comme altération d'un « bien commun » qu'il convient de préserver, afin d'assurer sa transmission et de pérenniser sa visibilité publique.

30. Pour une re-spécification pragmatique des catégories de *Sphères de justice* de M. Walzer (1997), cf. Stavo-Debauge (2001) et Pattaroni (2001).

31. Qu'il faut entendre ici comme des manières non soumises à (ou par) des déterminations conventionnelles ou à des exigences publiques.

32. L'on entrevoit ici combien « les dispositifs jouent [...] un rôle majeur dans l'aide ou, à l'inverse, dans l'empêchement de ces passages au public » (Thévenot, 2001 : 273). C'est à défaut d'une mise en œuvre régulière et soutenue du registre « domestique », registre écrasé par la valorisation d'un patrimoine qui concerne maintenant l'humanité dans toute son extension, que les trois vieilles dames restent captives d'émotions qui ne trouvent pas de chemins d'expressions publiques légitimes.

33. Celle-ci rend difficile l'épanouissement de gestes familiers et empêche la personne de se reposer sur des frayages routiniers qui, en libérant l'attention, disposent une « impression d'habiter » (sur « l'impression d'habiter », voir le début de l'article de M. Breviglieri et D. Trom dans ce volume). Se décrit comme maniaque celui dont les gestes paraissent empruntés et timides car ils sont hantés par la crainte d'une dégradation ou gouvernés par un respect scrupuleux. Soit deux choses qu'induisent la patrimonialisation et qui participent d'une *expropriation*. Celui que l'on invite à être constamment préoccupé par l'altération d'un environnement apprêté pour un « public » ne saurait alors pleinement *l'habiter*. Il lui est en effet difficile de trouver la forme très particulière d'aise qui s'ouvre à celui qui, affranchi des contraintes publiques, a pu, par l'usage, rendre *sien* un environnement.

Paradoxalement, alors que ces valorisations touristiques et patrimoniales de l'environnement sont autant de formules qui destituent toute appropriation par une communauté de résidants, elles font monter en puissance un ensemble restreint de façons de se conduire, dont l'exclusive est grosse d'un écrasement tyrannique des autres manières d'être au quartier. La disponibilité de la formulation du quartier comme d'un bien incomparable³⁴ et le respect distancié que commande une telle qualité, laquelle doit faire fond dans les engagements les plus quotidiens des habitants et permet de justifier l'éviction de ceux qui menacent d'altérer son ordre et son intégrité, engendre ainsi une forme très particulière d'inhospitalité.

Dans ce mouvement de valorisation et de traitement exclusif de l'environnement urbain, le quartier est exposé à ne plus être le lieu d'une pluralité et d'une mixité, certes problématique, d'usages et de formes d'engagement (Thévenot, 1995). À l'horizon de ce cercle doublement vicieux se profile sa dislocation tout à la fois comme *espace public* (cet espace sans qualité propre qui doit pouvoir supporter et accueillir une diversité d'usages et de qualités) et comme espace d'un *habiter*.

Quel pluralisme ?

Un tel cas nous invite à reprendre la question du pluralisme logé dans la célébration de l'espace public urbain. Cette assomption de pluralisme semble pour le moins inadaptée à la description, et à la critique, de ce qui se joue dans le genre de lieu dont il a été question. Tout entier occupé à n'annoncer que les risques d'une clôture communautaire ou d'une privatisation de l'environnement urbain, ce pluralisme est aveugle aux menaces que porte la prédominance d'une mise en valeur qui ordonne la spécification de la *bonne* ville au point de vue du passant ou du visiteur. Ainsi, l'a-territorialité des espaces publics urbains ne garantit nullement leur hospitalité – hospitalité, qui, par ailleurs, n'est pas seulement « paradoxale », mais partielle et partielle, puisqu'elle cantonne les personnes dans une modalité de l'agir³⁵. Cette a-territorialité se lit en

34. Accrue par le versement au patrimoine mondial de l'UNESCO de celui-ci, mais auparavant attestée par un Plan de sauvegarde et par l'inscription aux Bâtiments de France d'une multitude d'objets architecturaux. En vertu de l'inscription au patrimoine mondial, maintenant, ce quartier *regarde* (concerne) et doit pouvoir être *regardé* par un « public » sans bord ni dehors puisqu'il en va de l'*Humanité*.

35. Dans les sociologies urbaines contemporaines si un espace est dit *public* lorsqu'il s'offre en partage sans que ne soient arrêtés les contours, et spécifiée « l'identité » de ceux qui peuvent y prendre part, remarquons que cette « prise de part » est toute minimale : elle ne s'entend que comme possibilité de « passer », de « traverser » ou encore de « figurer ». Pour que ne puissent prévaloir des « identités », et pour que le « bien » promis par ces espaces puisse se rendre *continûment* et *également* accessible à « quiconque », cela signifie que les personnes doivent instamment se garder de *les occuper* ou d'y *inscrire* des usages. Exigence forte, et proprement *morale*, qui donne à voir que le réquisit kantien de publicité excède largement une simple contrainte écologique.

effet d'ordinaire comme génératrice d'hospitalité. Elle signifie que « personne n'y tient le lieu » (Bordreuil, 1998 : 174). Mais une telle lecture manque de voir que ce ne sont pas seulement des *appropriations* ou des *accaparements* par des *groupes* qui menacent le caractère public de l'environnement : le lieu peut être tenu, et par là *tenir en respect* les personnes, par les exigences d'une grammaire, ici celle du patrimoine, qui constitue en fautes d'essentielles façons d'être à la ville.

L'environnement que l'on vient de décrire est ainsi un espace public *des plus exemplaires*, puisqu'il porte à son comble « droit de regard » et « droit de visite ». Il ne fait pas que tolérer l'étranger, il l'appelle et est presque exclusivement apprêté pour l'agrément du visiteur. Pour autant, on ne saurait dire qu'il s'agit là d'un bienfait exempt de tous vices. C'est afin de pouvoir rendre compte de tels processus, et d'être en mesure d'en lire les maux, qu'il nous semble que la sociologie urbaine gagnerait à amender le pluralisme qu'elle valorise et la figure d'agent et d'agir que celui-ci présuppose. Un bon espace urbain ne saurait être seulement celui qui fait droit à la diversité des « publics ». Il est celui qui autorise une composition entre plusieurs grammaires, sans qu'aucune ne prédomine, et qui laisse s'installer et s'épanouir une variété de modalités d'engagement. Lire la ville depuis le seul prisme du passant et la considérer sous les traits exclusifs d'un espace visitable, c'est s'exposer au risque de la rendre, littéralement, inhabitable.

BIBLIOGRAPHIE

- Abel O. (1995). « Habiter la cité ». *Autres temps*, p. 31-42.
- Barou J. (1997). « L'espace urbain ethnicisé ? Quelques réflexions à partir d'un rapport de recherche concernant certains quartiers de l'agglomération lyonnaise ». *Revue française des affaires sociales*, 2, « Insertion, intégration : concepts et pratiques », p. 129-144.
- Bordreuil J.-S. (1998). « La ville desserrée », in T. Paquot, M. Lussault & S. Body-Gendrot (eds), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*. Paris : La Découverte.
- Breviglieri M. (1999). *L'usage et l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité*. Paris, EHESS, thèse de doctorat, 463 pages.
- Breviglieri M. (2002). « L'horizon du ne plus habiter et l'absence de maintien de soi en public ». in D. Cefai & I. Joseph (eds), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube.
- Breviglieri M. & Stavo-Debauge J. (1999). « Le geste pragmatique de la sociologie française ». *Antropolitica*, 7, p. 7-22.
- Breviglieri M., Stavo-Debauge J. & Trom D. (2000). *Ordres politiques, ordres esthé-*

- tiques. Compétences sensibles en milieu urbain*. Paris : EHESS, Document du Groupe de sociologie politique et morale (multigr.).
- Boltanski L. & Thévenot L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- Cardon D., Heurtin J.-P. & Lemieux C. (1995). « Parler en public ». *Politix*, 31, p. 5-19.
- Cefai D. & Trom D. (eds) (2001). *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*. Paris : Éditions de l'EHESS (« Raisons pratiques » 12).
- Cefai D. & Lafaye C. (2001). « Lieux et moments d'une mobilisation collective », in D. Cefai & D. Trom (eds), *Les formes de l'action collective*. Paris : Éditions de l'EHESS (« Raisons pratiques » 12), p. 195-228.
- Chelkoff G. & Thibaud J.-P. (1992). « L'espace public, modes sensibles ». *Espaces publics en ville. Les Annales de la recherche urbaine*. 57-58, p. 7-17.
- Descombes V. (2000). « Qu'est-ce qu'être contemporain ? ». *Le genre humain*. Paris : Seuil, p. 21-32.
- Dodier N. & Baszanger I. (1997). « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique ». *Revue française de sociologie*, XXXVIII.
- Garcia-Sanchez P. (2002). *Conflits d'urbanité à Caracas. Enquête sur l'écologie de l'ordre public*, Paris : Paris X-Nanterre, thèse de doctorat.
- Gibson J. J. (1979). *The Ecological Approach to Visual Perception*. Boston : Houghton-Mifflin.
- Girard A. (1999). « Pragmatique de l'expérience touristique. L'esthétique touristique et l'éthique de la reconnaissance esthétique ». Document de travail, 22 pages (multigr.).
- Goffman E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*, 2 vol. Paris : Minuit.
- Grivois H. (1994). « Paris de la folie, les urgences psychiatriques à l'Hôtel-Dieu ». *Le Débat*, 8, p. 248-256.
- Heurtin J.-P. & Trom D. (1997). « Se référer au passé ». *Politix*, 39.
- Honneth A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : Éditions du Cerf.
- Joseph I. (1983). *Le passant considérable*. Paris : Méridiens-Klincksieck.
- Joseph I. (1997). « Les compétences de rassemblement ». *Enquête*, 4, « La ville des sciences sociales ».
- Joseph I. (1998a). *La ville sans qualités*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube.
- Joseph I. (1998b). *Erving Goffman et la micro-sociologie*. Paris : PUF.
- Joseph I. (2002). « Pluralisme et contiguïté » in D. Cefai & I. Joseph (eds), *L'héritage du pragmatisme*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube.
- Lae J.-P. (1994). « L'homme à la rue ». *Esprit*, 202.
- Lamy Y. (1993). « Du monument au patrimoine. Matériaux pour l'histoire politique d'une protection ». *Genèses*, 11, p. 50-81.

- Lee J. & Watson R. E. (1992). « Regards et habitudes des passants ». *Espaces publics en ville. Les Annales de la recherche urbaine*, 57-58.
- Lemieux C. (1999). *Mauvaise presse*. Paris : Métailié.
- Lepetit B. (1993). « Architecture, géographie, histoire. Usage de l'échelle ». *Genèse*, 13, p. 118-138.
- Lepetit B. (1996). « La ville : cadre, objet, sujet ». *Enquête*, 4, « La ville des sciences sociales », p. 11-34.
- Livet P. (2001). « L'argumentation sur les cas et la constitution des régimes ». Intervention au colloque *Sens de la critique, sens de la justice* (Cerisy, Juin 2001).
- Livet P. (2002). *Émotions et rationalité morale*. Paris : PUF.
- Merleau-Ponty M. (1945). *Phénoménologie de la perception*. Paris : Gallimard.
- Paperman P. (1991). « Quelques raisons de ne pas parler d'insécurité dans les quartiers ayant mauvaise réputation », in P. Bernard & M. Segaud (eds), *La ville inquiète. Habitat et sentiment d'insécurité*. Paris : L'espace européen.
- Pattaroni L. (2001). « Le geste moral, perspective sociologique sur les modalités du vivre ensemble ». *Carnets de bord*, 2, p. 67-77.
- Patočka I. (1981). *Essais hérétiques. Sur la philosophie de l'histoire*. Paris : Verdier.
- Petit J.-L. (ed.) (1991). *L'événement en perspective*. Paris : Éditions de l'EHESS (« Raisons pratiques » 2).
- Pharo P. (2001). *La logique du respect*. Paris : Éditions du Cerf.
- Piette A. (1996). *Ethnographie de l'action*. Paris : Métailié.
- Quéré L. (2002). « La structure de l'expérience publique d'un point de vue pragmatiste », in D. Cefai & I. Joseph (eds), *L'héritage du pragmatisme*. La Tour d'Aigues : Éditions de L'Aube.
- Quéré L. & Brezger D. (1992). « L'étrangeté mutuelle des passants ». *Espaces publics en ville. Les Annales de la recherche urbaine*, 57-58, p. 89-100.
- Relieu M. (1999). « Du tableau statistique à l'image audiovisuelle ». *Réseaux*, 94, p. 51-80.
- Relieu M. (1999). « Travaux en public. La dynamique d'une situation problématique », in M. de Fornel & L. Quéré (eds), *La logique des situations*. Paris : Éditions de l'EHESS (« Raisons pratiques » 10).
- Revel J. (ed.) (1996). *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*. Paris : Gallimard-Seuil.
- Ricœur P. (1955). *Histoire et vérité*. Paris : Seuil.
- Ricœur P. (1983-1985). *Temps et récit*, 3 tomes. Paris : Seuil.
- Ricœur P. (1991). « Événement et sens », in J.-L. Petit (ed.), *L'événement en perspective*. Paris : Éditions de l'EHESS (« Raisons pratiques » 2), p. 41-56.
- Ricœur P. (2000). *La mémoire, l'histoire et l'oubli*. Paris : Seuil.

- Roncayolo M. (1990). *La ville et ses territoires*. Paris : Gallimard.
- Saada E. (1993). « Les territoires de l'identité. Être juif à Arbreville ». *Genèses*, 11, p. 111-136.
- Schaer R. (1996). « Patrimoine », in M. Canto-Sperber (ed.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*. Paris : PUF, p. 1087-1090.
- Sennett R. (1979). *Les tyrannies de l'intimité*. Paris : Seuil.
- Sennett R. (1992). *La ville à vue d'œil*. Paris : Plon.
- Simmel G. (1981). « Essai sur la sociologie des sens », in *Id.*, *Sociologie et épistémologie*. Paris : PUF, p. 223-238.
- Stavo-Debaugé J. (2001). « Les nouveaux fondements de la critique du capitalisme » *Politix*, 54.
- Thévenot L. (1994). « Le régime de familiarité. Des choses en personnes ». *Genèse*, 17, p. 72-101.
- Thévenot L. (1995). « Réponse à O. Abel : En deçà du juste les entours de la personne », *Autres temps*, p. 43-50.
- Thévenot L. (1998). « Pragmatiques de la connaissance » in A. Borzeix, A. Bouvier & P. Pharo (eds), *Sociologie et connaissance. Nouvelles approches cognitives*, Paris : Éditions du CNRS.
- Thévenot L. (2000). « L'action comme engagement », in J.-M. Barbier (ed.), *L'analyse de la singularité de l'action*. Paris : PUF.
- Thévenot L. (2001). « S'associer pour composer une chose publique », *Actions associatives, solidarités et territoires*. Saint Etienne : Publication de l'Université de Saint-Étienne.
- Trom D. (1997). « Voir le paysage, enquêter sur le temps ». *Politix*, 39.
- Trom D. (1999). « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une pragmatique de la revendication politique ». *Revue française de science politique*, 1.
- Urry J. (1992). « The Tourist and the "Environment" ». *Theory, Culture and Society*, 9, p. 1-26.
- Walzer M. (1997). *Sphères de justice*. Paris : Gallimard.
- Watson R. (1995). « Angoisse dans la 42^e rue » in P. Paperman & R. Ogien (eds), *La couleur des pensées. Sentiments, émotions, intentions*. Paris : Éditions de l'EHESS (« Raisons pratiques » 6), p. 197-216.

